

LETTRES INÉDITES
DU
MISSIONNAIRE J. NAVIÈRES
SUR LE CANADA

(1735 — 1737)

1

PAR

M. LUDOVIC DRAPEYRON

EXTRAIT DE LA REVUE DE GÉOGRAPHIE

DIRIGÉE PAR M. L. DRAPEYRON

PARIS

INSTITUT GÉOGRAPHIQUE DE PARIS

CH. DELAGRAVE

15, RUE SOUFFLOT, 15

1895

LETTRES INÉDITES
DU
MISSIONNAIRE J. NAVIÈRES

SUR LE CANADA

(1735 — 1737)

PAR

M. LUDOVIC DRAPEYRON

EXTRAIT DE LA *REVUE DE GÉOGRAPHIE*
DIRIGÉE PAR M. L. DRAPEYRON

PARIS
INSTITUT GÉOGRAPHIQUE DE PARIS
CH. DELAGRAVE

15, RUE SOUFFLOT, 15

1895



LETTRES INÉDITES
DU
MISSIONNAIRE J. NAVIÈRES
SUR LE CANADA

(1735 — 1737)¹

Au mois d'août 1893, notre ami M. Louis Guibert, secrétaire général de la Société archéologique et historique du Limousin, nous fit tenir à Saint-Paul-d'Eyjeaux (Haute-Vienne), de la part de M. Adolphe Navières du Treuil, deux lettres du missionnaire Joseph Navières², curé de Sainte-Anne, près Québec (1734-1740).

L'une, quoique fort maltraitée par le temps, est à quelques mots près, complète. L'autre, plus étendue, n'a pas été intégralement conservée : il en manque plusieurs feuillets.

Nous avons cru devoir donner la première dans son entier. A la seconde, nous emprunterons d'assez nombreux détails.

Déjà, il y a treize ans, dans la *Revue de Géographie* (n° de février 1882), nous avons mis en lumière la personne de J. Navières, à propos de son intéressante relation de voyage au Canada (1734). Cette relation, annotée, sur notre demande, par un lettré canadien, d'origine et de langue françaises, M. Benjamin Sulte, haut fonctionnaire du ministère de la guerre du Dominion, à Ottawa, a été reproduite *in extenso* par la *Revue canadienne* de Montréal (tome sixième, XXII^e de la collection, n° de janvier 1886).

Nous renverrons donc à la *Revue de Géographie* et à la *Revue canadienne* les lecteurs qui voudraient d'amples renseignements sur notre auteur.

Les documents que nous communiquons aujourd'hui com-

1. Communication faite au Congrès des sociétés savantes le 29 mars 1894.

2. Né en 1708, mort à Saint-Paul d'Eyjeaux, dont il était curé archiprêtre, en 1756.

plètent ceux que nous avons précédemment publiés. En effet, quand notre missionnaire écrivit sa grande relation, il venait à peine de s'installer dans son presbytère de Sainte-Anne, à sept lieues de Québec. Ses vues sur l'ensemble du Canada étaient moins précises; sa connaissance de la région restreinte où il exerçait son ministère était encore superficielle.

A M. Romanet de la Broiderie

De la Nouvelle-France
à Sainte-Anne, le 28 septembre 1735.

Monsieur,

J'ai reçu avec un sensible plaisir l'honneur que vous m'avez fait de m'écrire. Tout ce qui me chagrine, c'est de voir que vous me donnez dans votre lettre des tiltres que je ne possède nullement, quoiqu'ils seraient nécessaires pour m'acquiescer fidelement des fonctions de mon ministère. Priez le Seigneur qu'il me fasse tel que vous pensez que je suis. Vous me demandez une chose au dessus de mes forces en m'obligeant de vous faire une relation du pays que j'habite, le peu de séjour que j'y ai fait ne me permet pas d'entreprendre un ouvrage qui demande une grande application de la part de celui qui veut en faire un récit sincère. C'est la raison qui fait que la plupart des relations de nos voyageurs sont remplies de faussetés. Pour éviter ce défaut et en même temps satisfaire à votre demande, je vous marquerai en peu de mots ce que j'ai pu apprendre du païs, soit par moi-même, soit par les hystoires incontestables de cette colonie. Je ne vous dirai rien de sa situation ni de la manière dont il a été découvert, il y a plus de cent ans, par les François qui en possèdent actuellement la plus grande partie, les Anglois sont les seuls étrangers qui y ont une colonie¹. Elle cède à la nôtre autant par son étendue que par le nombre de ses habitans. Le Canada ou nouvelle France est divisé en cinq gouvernements, scavoir : celui de Quebec, de Montreal, de l'Isle-Royale², des Trois Rivières et de Missisipi³, qui sont les noms des villes capitales et uniques qui soient dans le pays : les quatre derniers ont

1. L'Acadie ou Nouvelle-Ecosse, définitivement cédée à l'Angleterre en 1713. Terre-Neuve en fut séparée en 1729. Il y avait donc deux colonies anglaises en 1735.

2. Appelée aussi : île de Cap-Breton.

3. Navières désigne ainsi la Nouvelle-Orléans, fondée en 1718, qui avait remplacé dès 1723 Mobile (fondée en 1702).

des gouvernements particuliers qui relèvent du gouverneur général qui fait sa demeure à Quebec, capitale de tout le pays. Il n'y a qu'une généralité dont l'intendance se tient à Quebec; quant à ses subdelegués dans les autres villes. L'Isle Royale est le plus petit gouvernement, à cause de la stérilité du pays qui ne peut même produire de grains pour tous ses habitans, ils sont tous soldats ou pêcheurs. Le voisinage des Anglois et la pesche de la morue étant les causes qui nous obligent à conserver le poste, la France et le reste du Canada fournissent les vivres et marchandises nécessaires à cette petite colonie, le commerce avec l'Anglois leur étant interdit. L'Isle Royale est à deux cents lieues de Quebec. Le Mississipi, qui a été découvert longtems après le fleuve St-Laurent, est aussi éloigné de nous que nous le sommes de France¹. Il abonde en toute sorte de grains; l'air y est chaud et par conséquent malsain. Québec, les Trois rivières et Montreal sont distantes de trente lieues l'une de l'autre. La situation de Québec est très agréable. Cette ville est bâtie sur le bord du fleuve St-Laurent, à 120 lieues de son embouchure, sur une haute montagne qui en fait une forteresse presque imprenable. Il y a haute et basse ville. Les maisons sont la plupart bien bâties, et les rues sont presque toutes tirées au cordeau et d'une largeur convenable à leur étendue. La ville est bien peuplée. On y compte près de six mille âmes. Il n'y a qu'une paroisse qui sert de cathédrale, située à la haute ville. On bâtit il y a une trentaine d'années une chapelle dans la basse ville, sous le titre de Notre Dame de la Victoire, en mémoire d'une victoire signalée sur les Anglois qui attaquoient Québec par mer et par terre et qui furent entièrement défaits. Cette chapelle sert d'église succursale pour la commodité des habitans de la basse ville...

Outre le seminaire il y a un college de jésuites, un couvent de Récolets, un hospice du même ordre avec trois monastères de Religieuses. Quebec est le centre du commerce de tout le Canada, à cause de l'abordage des vaisseaux qui ne vont pas plus loin dans la rivière. La rade est belle et peut contenir facilement cent vaisseaux. La ville des Trois rivières, ainsi appelée à cause de trois rivières qui en baignent les environs, est aussi située sur les bords du fleuve St-Laurent, à trente lieues de Quebec. Elle est très petite, il y a une maison de Recolets, un des religieux dessert la paroisse

1. L'auteur estime sans aucun doute cet éloignement par rapport aux bouches de ce grand fleuve (golfe du Mexique).

et l'autre a soin d'une communauté de Religieuses établie dans cette ville. La ville de Montréal est bâtie dans une Isle du même nom qui a douze lieues de longueur, située dans le fleuve St-Laurent. C'est le plus beau pays de tout le Canada et quoiqu'il ne soit distant de Quebec que de 60 lieues, l'air y est plus tempéré et on y remarque comme en France les quatre saisons de l'année qui sont ici réduites à deux, scavoir un hyver fort long et un été très court. Montréal produit toute sorte de fruits aussi bien que la France, pendant que les environs de Québec ne donnent que des pommes et des prunes; les poires, les oignons, pesches et raisins n'y pourraient venir à maturité, comme ils font au Montreal, quoique en petite quantité. Messieurs de saint Sulpice sont seigneurs de cette Isle¹ qui leur produit des ressources immenses à cause de sa fertilité, ils y ont un seminaire ou plutôt une communauté, car ils n'y élèvent pas de jeunes gens pour recevoir les ss. ordres, ils sont curés de la ville, nomment de leurs sujets dans toutes les paroisses de cette Isle; les pères jesuites et les Recolets y ont aussi des maisons aussi bien que des communautés de Religieuses et une de frères seculiers qui ont soin de l'hospital des Incurables.

Venons maintenant aux campagnes du Canada, c'est-à-dire aux environs de Quebec, des Trois rivieres et Montreal, car c'est précisément ce qu'on entend par ce mot. Il y a environ cent paroisses françaises, dont plus d'un tiers sont dépourvues de pasteurs, faute d'ouvriers; il y en a même plusieurs qui sont en même temps chargés de la conduite des trois à quatre églises. On compte qu'il y a plus de quatre-vingt mille françois que l'on nomme aussi canadiens, parce qu'étant originaires de France, ils sont nés dans le pays du Canada. Quant aux sauvages on ne peut en scavoir le nombre, tant il y a de différentes nations. La plupart sont alliés aux François et les servent dans les guerres contre les Anglois ou même contre les autres sauvages qui font des actes d'hostilité. Le petit nombre de missionnaires ne permet pas de contenter toutes ces différentes nations dont la plus grande partie ont embrassé la foi chrétienne et mènent une vie édifiante. Plusieurs passent des années entières sans voir leurs pères ou patriarches : c'est ainsi

1. Le 9 mars 1663 les cinq associés de Montréal signèrent le contrat de donation de l'île au séminaire de Saint-Sulpice. L'assemblée du séminaire, à Paris, accepta le legs le 31 mars 1663 et la prise de possession eut lieu le 18 août de la même année.

qu'ils appellent les ministres de l'Évangile. Les pères jésuites s'employent à des missions, mais ils ne peuvent suffire qu'à une petite partie, une dizaine de prêtres et quelques religieux de St François montrent aussi leur zèle pour l'instruction de ces pauvres peuples, *sed quid hoc inter*¹... On feroit de nouvelles conquêtes si le nombre des ministres augmentoit. Mais malheureusement, il diminue. La plupart de ceux qui ont accompagné Mgr² dans le pays l'année dernière, repassent en France. On jugeroit aisément à leur conduite qu'ils ne sont venus dans ces pays que par curiosité et pour extorquer le caractère de la prêtrise; les peuples en souffrent aussi bien que les bons prêtres et plusieurs seront surchargés du fardeau de ceux qui abandonnent lâchement leur entreprise. Priez le Seigneur qu'il remplisse de zèle tant d'Ecclésiastiques qui ne sont pas nécessaires en France et qui employeroient utilement ici les talents qu'ils ont reçus de sa main libérale.

Disons un mot des Églises. Elles sont presque toutes situées sur le bord du fleuve saint Laurent, des deux côtés, environ à deux lieues l'un de l'autre. Les maisons des habitans sont assez près l'une de l'autre, selon l'étendue du terrain qu'un canton possède, qui est de trois, quatre arpens de large sur 40, 60 et même³ ... de profondeur; ils sont presque tous bâtis sur une même ligne ce qui fait une⁴ ... de faubourgs assez agréable à voir; leurs maisons sont communément de pierres et bien travaillées. Les églises sont bien bâties, ornées proprement en dedans et fournies abondamment de tout ce qui est nécessaire pour célébrer décentement les divins mystères. On y chante la messe et vespres les jours de Dimanche et fêtes, et il y a un grand nombre de collégiales de France où l'office ne se fait pas avec autant d'appareil. Dans nos paroisses de campagnes la plupart des curés de France auroient honte de voir le pitoyable état de leurs églises et ornemens s'ils avoient été témoins de la propreté, de l'arrangement et même de la richesse de celles du Canada. Je sçai de grandes paroisses à Limoges qui n'ont pas le quart d'ornemens et de linge que j'ai dans ma paroisse de Ste Anne.

1. Lacune.

2. Monseigneur Dosquet, l'évêque qu'avait suivi Navières.

3. Lacune.

4. Lacune.

Il est temps de dire quelques mots des Canadiens. Ils sont communément bien faits, souples, adroits et laborieux, ils ne manquent pas d'esprit et raisonnent assez juste, ils sont hautains et fiers, ne reconnaissant presque personne au-dessus d'eux, la liberté dont ils vivent¹ de payer aucun subside les entretient dans cet orgueil² ...
 ... aussi faut-il leur parler avec une grande douceur, c'est le moyen de les³ ... entièrement. Ils sont soupçonneux, médians et se scandalisent de peu de chose. Comme ils n'ont presque pas de nouvelles à débiter, ils en inventent qui pour l'ordinaire sont incroyables ou amplifient de telle sorte la vérité qu'elle devient méconnaissable. La rigueur du climat occasionne plusieurs désordres et les rend sujets à des vices que la pudeur nous défend de nommer et les enfants sont les plus libertins, le curé qui veut faire son devoir a un vaste champ pour exercer son zèle. Il pardonne aisément aux filles leurs parures vaines et les beaux habits, pourvu que souz ces dehors pompeux et qui ressentent le luxe elles conservent un corps et un cœur chastes.

Je ne dis rien du froid qui est très rigoureux. La neige couvre ordinairement la terre depuis la fin d'octobre jusqu'au commencement de mai. Il y en a ordinairement cinq à six pieds de hauteur. C'est cependant le temps le plus propre pour le voyage et celui auquel on les fait avec le plus de (diligence). On fait aisément sur la glace ou sur la neige trois lieues par heure. On se sert pendant cette saison d'une voiture appelée cariote faite à peu près comme un char qui n'est pas couvert et sans roues, un cheval traine cette machine sur la neige et va plus vite avec cette charge que nos chevaux de poste. C'est aussi le temps des pèlerinages et des promenades pendant lequel je ne manque ni d'occupation ni de visites. A peine les neiges ont disparu que les habitans labourent et sement leurs terres et on a le plaisir de voir en peu de jours la blancheur des campagnes changée en une verdure qui réjouit la vue. La chaleur du soleil qui est déjà fort haut, joint à la longueur des jours fait profiter les bleds extraordinairement, de sorte que quatre mois après avoir été mis en terre, ils sont bons à recueillir, sur la fin d'août ou au commencement de septembre.

La récolte en est très abondante et surpasse de beaucoup la con-

1. Lacune.

2. Lacune.

3. Lacune.

sommutation qui s'en fait dans le païs, de sorte qu'on en transporte de grandes quantités à St Domingue et à la Martinique, à l'Isle Royale et dans les colonies situées dans l'Amérique méridionale; ce qui fait, avec les peleteries, l'unique commerce du païs. Cette abondance fait que le bled est a grand ¹ ... marché. Le minot qui pese ² ... livres se donne pour 30 et 35 ³ Aussi n'y a-t-il presque point de pauvres dans le pays, les moins accomodés des biens de fortune ne manquent pas de bon pain de froment. On ne sait pas ce que c'est que d'y manger du seigle qu'on regarde comme indigne d'occuper de bonnes terres; la plupart de nos paysans ne seroient pas fâchés d'être réduits à une telle pauvreté.

Je crois, Monsieur, avoir satisfait à vos désirs; tout ce que je crains, c'est de m'être trop étendu et de vous causer de l'ennui pour la lecture d'une aussi longue lettre et très mal digérée. J'espère que vous excuserez mon peu de capacité à faire ⁴ ... n'étant point accoutumé au style historique et que vous recevrez celle-ci comme marque de mon parfait dévouement et du respect avec lequel j'ai l'honneur, Monsieur, de me recommander ⁵ ... ss. sacrifice.

Votre très humble et bien obéissant serviteur,

J. NAVIÈRES.

Prêtre missionnaire, curé de Ste Anne,

Comme on le voit, cette première lettre offre un intérêt général, Navières y résume ce qu'il a, dans Québec même, appris de la Nouvelle-France. La seconde missive est de deux ans postérieure ⁶. Navières l'adresse à sa sœur « mademoiselle Navières de Deschamps demeurant chez Mme la Veufve Navières sa mère, au coin de la rue Ferrerie, à Limoges. » Elle est d'un caractère tout intime. Le curé de Sainte-Anne y expose minutieusement sa manière de vivre.

1. Lacune.

2. Lacune. Le *minot* (diminutif de mine) de grains, mesure de Paris, contenait 3 boisseaux et répondait à 39 litres environ.

3. Lacune. Il faut lire *sols*.

4. Lacune.

5. Lacune.

6. L'en-tête qui portait la date même de cette missive a disparu avec le premier feuillet lui-même. Mais Navières parle, en un certain endroit, de la *quatrième année de service* de la soutane qu'il est en train d'user. Or le missionnaire était arrivé au Canada en 1734 (octobre); il écrivait donc cette seconde lettre en *octobre 1737*, époque ordinaire du départ du Vaisseau du Roi pour l'Europe. Retenons qu'elle porte le timbre de Saint-Jean-d'Angely.

Dès les premiers jours de son installation — le 3 octobre 1734 — il avait écrit un peu imprudemment : « Depuis plus d'un mois que je suis établi à peine ai-je eu le temps de me reconnoître, encore moins de m'ennuyer, ne manquant presque jamais de compagnie et ayant abondamment toutes les choses nécessaires pour faire bonne chère. Il ne me manque qu'un bon cuisinier¹, etc. »

Ces paroles n'étaient point passées inaperçues. La paroisse de Joseph Navières avait bien vite été, en Limousin, notée comme un vrai pays de Cocagne. On comprend avec quelle surprise on vit, quelque temps après, ce Crésus missionnaire — *rava avis* — crier, ou peut s'en faut, famine.

Il dut donc s'expliquer catégoriquement. Il commença par réfuter, point par point, ses admirateurs et ses détracteurs, ou, pour mieux dire, par se réfuter lui-même.

« Éloigné de sept lieues de la ville, dans une route écartée du grand chemin, je ne puis être exposé à de fréquentes visites. Les gens de Quebec ne sont ni si curieux, ni si coureurs qu'ils entreprennent un voyage de sept lieues pour aller manger la soupe d'un homme qu'ils ne connoissent point et qui ne les connoit pas...

« Je sçai recevoir gracieusement ces personnes que la politesse demande que je retire chez moi. Mes amis et les personnes avec qui je fais affaire me font plaisir d'y venir quand l'occasion s'en présente. Je leur saurois mauvais gré s'ils agissoient autrement. Elles payent au centuple un repas qu'elles prendront une fois par hasard dans l'année, en me régaland à leur tour quand je vais en ville. De ce nombre, j'en ai quatre à Quebec auxquelles j'ai fait dix fois plus de dépense qu'ils ne m'en ont fait. Il vient quelquefois des personnes remarquables en pèlerinage. Je sçai un peu distinguer, et lorsque ce sont des personnes d'un certain nom, je me fais un honneur de les avoir chez moi ; mais ceci arrive rarement et ne donne point sujet au curé d'une grande dépense, la coutume étant de porter pain, vin et viande plus qu'on ne peut en dépenser, et comme il n'y a point d'auberge établie dans cette nouvelle colonie, ces personnes portent leurs provisions chez le curé qui les régale à merveille et se régale lui-même à leurs dépens. »

Voici maintenant « les comptes » du bon curé :

« Il faut être en ménage pour savoir ce qu'il en coûte. Jugez-en

1. *Revue de Géographie*, t. X, p. 104.

par le petit détail que je vous fais volontiers... Il me faut chaque année deux barriques de vin. Je l'ai acheté jusqu'à 120 livres la barrique. Cette année il n'est pas si cher. On l'a à 80 livres. Il me faut trente cordes de bois ou environ à un écu la corde, qui font 90 livres. J'ai une fille à qui je donne 40 livres et sa nourriture pour faire ma cuisine, mon pain, ma lessive, pour avoir soin du jardin, etc. C'est à bon marché, mais aussi je lui laisse la plume et ce que peut produire de légumes le jardin, ma provision prise, et cela gratuitement, sans y être obligé. Je loue à cette fille une petite maison pour ne l'avoir point dans mon presbytère. Cela me coûte 30 sous par mois : c'est 18 livres par an. J'ai encore un petit garçon, que je nourris et entretiens. Il ne faut pas qu'il soit trop propre et trop dissipateur pour user pour 40 livres d'habits, souliers, bas, linge, etc. En voilà déjà pour 350 livres. Il n'y a rien pour manger ; ajoutez à tout cela les provisions de bouche, sel, poivre, beurre, huile, vinaigre et tout ce qui est nécessaire dans un ménage. Vous voyez qu'il ne faut pas être prodigue pour joindre les deux bouts ; encore moins pour payer tous les ans une partie de ses dettes et faire les réparations nécessaires à deux vieilles maisons qu'on a souvent besoin de visiter et de soigner si on ne veut périr sous leurs ruines. »

Le curé de Sainte-Anne nous indique par le menu sa nourriture dans les diverses saisons de l'année. D'après son témoignage, il est évident que, parmi les animaux domestiques, le porc l'emportait de beaucoup sur les autres, pour la consommation :

« Si je pouvais vivre avec du lard seul et boire de l'eau, j'aurois du revenu de reste ; mais je n'ai point été accoutumé à cette vie et je trouve qu'il est bien dur de se passer de bœuf et de mouton pendant plus de huit mois de l'année. Si je veux me soutenir, il faut que je me nourrisse passablement, et pour cet effet, j'ai toujours un petit ordinaire et ne manque point d'avoir tous les jours le pot-au-feu, mais de la soupe faite avec un morceau de veau tout seul. Comme cela manger moitié de l'année est bien rafraîchissant et ne nourrit pas beaucoup. Il faut pourtant se réduire à cette nourriture ou se contenter de lard, à quoi je ne saurois me résoudre. On est bien mal ici jusqu'à la Sainte-Anne¹ qu'on commence à manger des poulets et (des toutes saisons) des espèces de pigeons

1. Le 26 de juillet.

ramiers qui viennent en si grande abondance qu'on les donne pour dix sols la douzaine. On les mange bouillis ou rôtis, mais à force d'en manger on en est bientôt ennuyé. »

Quelles sont ses ressources ?

« Il est vrai qu'en France ma paroisse approcheroit bien de 2000 livres de revenu et peut-être même en produiroit-elle davantage. La différence consiste en ce que pour dix minots de dixmes qu'un curé a en France, ici il n'en a que quatre. La raison est que les dixmes ne sont point comme dans notre pays au onzième mais au vingt-sixième¹, de sorte qu'un habitant qui a 104 minots de bled n'en doit que quatre au curé au lieu qu'en France il lui devrait 9 et $\frac{3}{5}$, en sorte que 250 minots m'en produiroient plus de 600 en France, ou il a un prix bien différent que dans ces pays. Vous pouvez en juger par celui qu'il a valu dans les trois années précédentes au Canada, le comparant au prix du blé froment en France, car on ne sait presque ici ce que c'est que le seigle. »

Le blé, il faut le vendre. Opération mal aisée. On est parfois exposé à tout perdre.

« Il y a deux ans que je vendis mon blé à un boulanger, lequel ne m'a pas payé entièrement. Il a soldé tous ses comptes par une banqueroute. J'en suis pour 104 livres 9 sous. »

Mais poursuivons :

« L'abondance des pelerins et une relique en si grande vénération en France que l'est celle de sainte Anne au Canada seroit d'un revenu considérable pour un curé surtout si tous ceux qui vont à l'ofrande donnoient un sol marqué qui est la plus petite monnoye de ce pays. Je ne parle pas des autres aubaines des curés de France et surtout des présents qu'ils reçoivent continuellement de leurs habitans, ce qui a donné lieu au proverbe qui dit que s'il ne pleut dans leurs maisons au moins il y goute. On ne sçait pour ainsi dire ce que c'est que de donner dans ce pays, ou, si on le fait, on donne un œuf pour recevoir un bœuf. »

Il fait mention d'une récente catastrophe, dommageable à la métropole comme à la colonie elle-même.

« L'unique nouvelle que j'ai à vous marquer c'est le naufrage d'un vaisseau partant du Canada pour La Rochelle. Il périt à 120 lieues de Québec à l'embouchure de la Rivière. De 54 personnes qui

1. Voir aux éclaircissements, p. 17.

étoient dans le bâtiment il n'en est revenu que six. Tous les autres sont morts de froid et de faim. C'est une perte très considérable pour le pays, parce ce que bâtiment emportoit près de la moitié des effets du Canada qui consistent en pelleteries. Plusieurs particuliers du Canada y ont péri avec leurs biens et ont ruiné leurs familles, aussi bien que les personnes avec qui ils faisaient affaire. J'y ai perdu cent quarante quatre livres, ce qui ne m'accommode pas. J'ai aussi perdu les lettres que j'écrivais en France... Il y en avoit plus de vingt dans le paquet. »

L'état psychologique du curé Navières reste excellent, malgré tout.

« Je ne m'ennuie point et je m'estime heureux d'être fait à ce genre de vie sédentaire. Je passe quelquefois des mois entiers seul dans mon presbytère, et l'unique chose que je regrette dans ce temps-là, ce sont certains livres que j'ai laissés en France et qui serviroient beaucoup à m'occuper utilement, surtout les *Annales ecclésiastiques* de Sponde, le *Traité du mariage* de Sanchez, et autres. »

Il fait tristement la constatation suivante :

« Les livres sont aussi communs en France que *rare* en ce pays où il n'y a ni imprimerie, ni librairie¹. »

Il fait venir du Limousin des semences variées pour son jardin :

« J'ai reçu les graines potagères et celles des fleurs que vous m'avez envoyées. Comme vous n'avez pas marqué les noms sur les cornets, je vous dirai l'année prochaine si elles ont bien réussi. »

On voit ce que nous apprend le bon et spirituel curé Navières. Il nous donne l'état exact de la Nouvelle-France à cette date précise 1735, plus de vingt années avant cette funeste guerre de sept ans qui devait nous la ravir. Il nous retrace aussi les conditions de la vie canadienne, en rapport avec son climat, les conditions de sa propre vie à lui en rapport avec le régime social et économique de l'époque.

LUDOVIC DRAPEYRON.

ÉCLAIRCISSEMENTS

Nous avons cru devoir joindre à cette communication des éclaircissements qui en augmenteront certainement l'intérêt. Nous les empruntons soit à nos

1. V. aux éclaircissements, p. 20.

recherches directes, soit à nos correspondants, soit aux remarquables travaux publiés au Canada. Ces travaux sont :

1° *Cours d'histoire du Canada*, par Ferland, prêtre, professeur d'histoire à l'Université de Laval. 2 vol. in-8, Québec, 1861.

2° *Histoire de la colonie française au Canada*, 3 vol. in-4°, Villemarie, 1865, par Faillon, Montréal.

3° *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, par F.-X. Garneau, Montréal, 1882, 3 vol. in-8°.

4° N'omettons pas : *Natural and civil history of the french dominions in North and South America*, par Jefferys, London, 1761, in-fol. Cet ouvrage, que nous a indiqué M. Gabriel Marcel, date d'environ vingt années après le séjour de Navières.

SAINTE-ANNE DE BEAUPRÉ

Sainte-Anne-de-Beaupré, à 34 kilomètres nord-est de Québec, dans le comté de Montgommery, sur la rive gauche du Saint-Laurent, non loin et en amont de la rivière Sainte-Anne, en face de l'île d'Orléans. Cette commune de 1,250 Canadiens-Français domine une côte fort pittoresque dont le point culminant est le mont Sainte-Anne (819 mètres). Là était en 1890 le terminus de la voie ferrée de Québec au Labrador. Dès avant 1650, elle avait reçu des colons ; dès 1660, elle possédait une église. Fameux pèlerinage qui attire souvent, avant, pendant et après la Sainte-Anne (26 juillet), plus 150,000 personnes. Le Saint-Laurent y est large de 16 kilomètres, à 4 kilomètres au nord, la rivière Sainte-Anne y forme une magnifique chute de plus de 30 mètres dans le gouffre de la *Chaudière du Diable* (V. *Dictionnaire géographique* de Vivien de Saint-Martin).

Sainte-Anne-de-Beaupré, comme nous l'écrivit M. R. Bellemare, secrétaire de la Société historique de Montréal, est au Canada ce qu'est Notre-Dame de Lourdes pour la France catholique.

L'ÉGLISE DE SAINTE-ANNE DE BEAUPRÉ AU CANADA

A. M. Ludovic Drapeyron

Directeur de la Revue de Géographie

Montréal, le 3 novembre 1894.

Monsieur,

Comme vous ne l'ignorez pas, des documents cités dans « l'Histoire de la colonie française au Canada », par M. Faillon, prouvent que la première église en bois, près de la rivière, n'a pas été, suivant une croyance, l'œuvre de matelots sauvés miraculeusement d'un naufrage par l'intercession de sainte Anne.

C'est tout simple. En 1658, M. Étienne de Lessart offrit une terre de 2 arpents de front sur 1 lieue 1/2 de profondeur pour y bâtir de suite une église

sur le point qu'indiquerait M. le grand vicaire de Queylus. L'offre fut acceptée et l'église dédiée à sainte Anne, sans doute d'après les instructions de M. de Queylus qui, à l'exemple de son supérieur, M. Olier, avait une grande dévotion à cette grande sainte.

Dix ans plus tard, M. le curé Thomas Morel écrivit un recueil des miracles déjà opérés dans cette église de Sainte-Anne.

En 1676, elle fut détruite par la crue des eaux. Quelques années avant ce désastre, Mgr de Laval, prévoyant le danger, avait ordonné de la reconstruire sur le coteau.

Mgr de Saint-Valier, deuxième évêque de Québec, écrivant à M. des Maizerets, prêtre du séminaire de Québec, en 1686, et parlant des églises de la côte de Beaupré, disait :

« 1659, l'église de Sainte-Anne, pour la première fois, fut placée sur le bord de la rivière, à la haute marée, et ensuite portée plus haut, sur le bord du grand coteau, à cause de l'incommodité des eaux qui l'entouraient dans sa première place. Cette (première) église bâtie de pierres, en la place (c'est-à-dire en remplacement) de cette première qui n'était qu'en bois, fut commencée l'été de 1666 par les soins de M. Fillion, prêtre. »

Cette première église de pierre subsista jusqu'en 1787. Elle fut alors remplacée par une autre construite sur le même emplacement.

Une personne que je crois bien informée m'assure que celle-ci a été démolie à son tour et reconstruite avec les mêmes pierres. En tout cas, les vieux tableaux y sont encore.

Je copie la description suivante dans un fragment de journal que je retrouve dans mes cartons, sans en connaître ni l'auteur, qui signe *un Pèlerin*, ni la date.

« Au-dessus du maître-autel qui est fort riche et d'un beau travail, on admire un tableau de sainte Anne, dû au pinceau d'un des plus grands peintres français, Lebrun. C'est un présent de M. de Tracy, lieutenant du Roi de la Nouvelle-France, dont on aperçoit les armes à l'un des angles du tableau.

Les deux peintures des petits autels sont l'œuvre du Père Luc Lefrançois, récollet, mort en 1685. Elles ont été données par Mgr de Laval.

« Voici maintenant, par ordre, les peintures de la nef, en commençant du côté de l'épître :

« 1° Un tableau de saint Louis, roi de France.

« 2° Un petit tableau représentant le vaisseau du roi, *le Héros*, au moment où il est délivré d'un grand danger.

« 3° Un ex-voto qui représente le père Pierre... et l'équipage du navire *le Saint-Esprit*, faisant un vœu à sainte Anne.

« 4° Une toile où l'on voit le vaisseau de M. Royer engagé dans les glaces et sauvé miraculeusement par l'intercession de sainte Anne. On ne peut s'empêcher de sourire en remarquant, au sommet de cette toile, sainte Anne, montrant paisiblement à lire à la sainte Vierge, sans avoir l'air de s'apercevoir de la scène du danger qui se passe à ses pieds. Au reste presque tous ces tableaux n'ont d'autre mérite que le souvenir de reconnaissance qui s'y rattache; quelques-uns sont des caricatures.

« 5° Un ex-voto de Louis Cypret sauvé du naufrage en 1706.

« 6° Une autre scène de naufrage où l'on voit l'équipage d'un navire faisant un vœu à sainte Anne et à saint Antoine de Padoue.

« 7° Au-dessus de la porte latérale, un petit tableau représente grossièrement la forêt, et un homme écrasé sous un arbre. Sur l'avant-scène, on aperçoit un petit chien qui a l'air de fuir en emportant quelque chose.

(Je supprime la légende.)

« 8° Du côté de l'Évangile, à l'entrée de l'escalier du jubé, un petit tableau sur bois, scène de naufrage entre les deux églises de Beauport et de La Pointe Lévi : caricature effrayante.

« 9° Naufrage de M. Goulin.

« 10° Scène maritime copiée d'après un ancien ex-voto par M. Plamondon.

« 11° Sainte Anne et la Sainte Vierge aux pieds desquelles est agenouillée mademoiselle de Bécancour, des Trois Rivières, plus tard religieuse Ursuline au monastère de Québec, sous le nom de mère Sainte Trinité.

« 12° Une miniature représentant une dame Riverin de Québec, agenouillée avec ses quatre enfants, au pied de l'autel de Sainte-Anne.

« 13° Un petit tableau représentant le navire *le Saint-François*, du Canada, armé par M. Lamorille, et commandé par Pierre d'Astaritz. Ce vaisseau fut démâté le 29 septembre 1732 et sauvé miraculeusement. »

Recevez, etc.

R. BELLEMARE,

Secrétaire général de la Société historique
de Montréal.

GOUVERNEMENT DU CANADA

Louis XIV rendit un édit, au mois de mars 1663, par lequel il créa un Conseil souverain dont il fixa le siège à Québec, en se réservant pourtant de le transférer ailleurs s'il le jugeait convenable... Il ordonna qu'à l'avenir les conseillers seraient choisis et nommés par le gouverneur et par l'évêque, agissant de concert, et que le conseil souverain se composerait du gouverneur général, de l'évêque ou, à son défaut, du premier ecclésiastique qui serait sur les lieux, de cinq conseillers et d'un procureur du roi (GARNEAU, III, 67).

Voici quelles étaient les principales autorités du Canada durant le séjour de Navières¹.

Gouverneur. — CHARLES DE BEAUHARNAIS de la Brisiche, capitaine de vaisseau en 1708, gouverneur du Canada de 1727 à 1746, année où il fut remplacé par le marquis de La Jonquière. Il fut fait lieutenant-général des armées navales en 1748, et mourut sans enfant en 1754. Son frère Claude de Beauharnais fut le père du général de Beauharnais, premier mari de la future impératrice Joséphine.

Intendant. — HOCQUART, nommé en 1731, fut remplacé en 1748 par François Bigot².

1. A cette époque, on comptait au Canada 82 paroisses dont 48 sur la rive gauche du Saint-Laurent et 34 sur la rive droite. La création de l'évêché date de 1674.

2. Raynal disait : « Les dépenses annuelles du gouvernement, pour le Canada, qu'ine

Évêques. — Pierre-Hermann DOSQUET, sulpicien, coadjuteur en 1729, évêque en 1732, résigna en juin 1739 et mourut à Paris le 4 mars 1777. — François-Ludovic de Pourroy de L'AUBE-RIVIÈRE, du 21 décembre 1739 au 20 août 1740, date de sa mort.

LA FÉODALITÉ AU CANADA

Au commencement les colons se fixaient à Québec ou dans son voisinage; ensuite, ils s'éloignèrent et s'établirent sur les terres pour les défricher et les mettre en culture. Ils introduisirent le système de tenure qui existait en France. Dès 1598, Henri IV donnait au marquis de la Roche le pouvoir « de faire baux de terres de la Nouvelle-France aux gentilshommes, en fiefs, châteaux, comtés, vicomtés et baronnies, à la charge de tuition et défense du pays, et à telles redevances annuelles dont il jugerait à propos de les charger mais dont les preneurs seraient exempts pour six années. »

En 1854, date de l'abolition du régime féodal au Canada, il y avait 220 fiefs possédés par environ 160 seigneurs et on comptait 72,000 censitaires⁴ (GARNEAU, I, p. 172).

LA DÎME

Suivant le désir de M. de Laval, évêque, il fut ordonné que les dimes seraient fixées à la treizième partie des récoltes, de quelque nature qu'elles pussent être, tant de ce qui naît par le travail des hommes que de ce que la terre produit d'elle-même, et que ces dimes seraient affectées à l'entretien du clergé, à celui des églises et au soulagement des pauvres; qu'enfin tous les curés seraient révocables à la volonté de l'évêque et de ses successeurs, conformément à la pratique des premiers siècles.

M. de Laval avait d'abord obtenu (1663) de la Cour un édit qui portait la dime au treizième; mais, lorsqu'il voulut en venir à l'exécution, il jugea prudent, pour calmer l'agitation des esprits, de la réduire au vingtième pendant six ans... Ce prélat présenta une requête à M. de Tracy pour que la dime fût remise au treizième. Mais, sur les remontrances des syndics, des habitants et sur celles des habitants des côtes, M. de Tracy, M. de Courcelles et M. Talon jugèrent que cette taxe était exorbitante pour un pays nouveau, et que même celle du vingtième serait trop forte. Ils la fixèrent donc au vingt-sixième, en déclarant de plus que, les cinq premières années de la concession d'une terre, le propriétaire n'en payerait point la dime, afin qu'il pût la défricher plus aisément².

dépassaient pas 400,000 fr. en 1729, et qui, avant 1749, ne s'étaient jamais élevées au-dessus de 1,700,000 livres, n'eurent plus de bornes après cette époque » (Guerre de sept ans).

1. *De la tenure seigneuriale au Canada*, par M. Taché.

2. Ordonnance du 23 août 1667, Faillon, t. III, p. 165.

CULTURE DU BLÉ

Les colons, qui ne commencèrent à semer du blé qu'en 1644, parce qu'ils avaient cru le climat trop froid pour cette plante, ne recueillaient pas encore assez de céréales sur leurs terres pour se nourrir toute l'année.

En 1664, le pays produisait déjà plus de blé qu'il ne lui en fallait. La population du Canada ne dépassait encore, à cette époque, 2,000 ou 2,500 personnes, dispersées sur différents points, depuis Tadoussac jusqu'à Montréal. Il n'y avait que 800 habitants à Québec. Au commencement les colons se fixaient dans cette ville ou dans le voisinage ; ensuite, ils s'éloignèrent et s'établirent sur les terres pour les défricher et les mettre en culture.

En 1738, les blés formaient un objet de commerce plus important que le bois. Une partie était consommée dans le pays par les troupes. On en exportait dans les bonnes années jusqu'à 80,000 minots en farine et en biscuits. Le Canada en produisait, en 1734, 738,000 minots, outre 5,000 minots de maïs, 63,000 minots de pois et 3,400 minots d'orge. La population de la Nouvelle-France était alors de 37,000 habitants¹.

AUTRES BRANCHES DE COMMERCE

Presque tout le commerce de la colonie se faisait alors par La Rochelle.

Les exportations du Canada ne dépassaient jamais 2 millions de francs en pelleteries, le quart d'un million en huile de loup marin et de marsouin ; une pareille somme en farine et en pois, et 750,000 francs en bois de toutes espèces. Ces objets pouvaient former ainsi, année commune, une valeur de 2,650,000 francs. Si l'on ajoute à cela une somme de 600,000 pour les divers autres produits et le ginseng², au moment de sa vogue, on aura un total de 3,250,000 livres (GARNEAU, I, p. 136, 170 ; II, p. 154).

NUMÉRAIRE ET PAPIER-MONNAIE

Le numéraire, ce nerf du trafic, manquait presque totalement dans les commencements de la colonie. Le peu qu'en apportaient les émigrés ou les autres sortait aussitôt, parce que le pays produisait peu et n'exportait encore rien. Les changements fréquents qu'il y eut plus tard dans le cours de l'argent, n'eurent d'autre effet que de faire languir le commerce qui naissait à peine. On sait combien il est facile de se tromper sur la question des monnaies. Le besoin d'argent était très grand dans les îles françaises du golfe de Mexique. En 1670, la compagnie des Indes occidentales obtint la permission du roi d'y

1. On a vu qu'à la même époque, Navières l'estimait à 80,000 habitants.

2. Le *Ginseng*, plante célèbre, cette panacée des Chinois, découverte dans les forêts du Canada en 1716, par le jésuite Lafitau.

porter pour 100,000 francs de petites espèces, marquées à un coin particulier; deux ans après, cette monnaie, ainsi que celle de France, eut cours dans toutes les possessions françaises du nouveau monde, avec une valeur idéale d'un quart plus forte qu'en Europe. Malgré cette augmentation de 25 p. 100, qui était loin d'être exorbitante pour couvrir la différence du change entre Paris et Québec, à cette époque où le Canada exportait encore si peu, les espèces ne cherchèrent toujours qu'à sortir du pays... Le gouvernement eut alors recours à un papier, qu'il substitua aux espèces, pour payer les troupes et les dépenses publiques. Les premières émissions se firent vers 1688. Le papier conserva son crédit quelques années, et les marchands le préféraient aux espèces sonnantes; mais le trésor, dans les embarras de la guerre de la succession d'Espagne, ne put payer les lettres de change tirées sur lui par la colonie; cela fit tomber le papier en discrédit, et troubla profondément toutes les affaires. Les habitants, réduits au désespoir, firent dire au roi qu'ils consentiraient volontiers à en perdre une moitié, si on voulait leur payer l'autre. Ce papier ne fut liquidé qu'en 1720, avec perte de cinq huitièmes. Louis XV se vit condamné à traiter avec ses pauvres sujets canadiens comme un spéculateur malheureux; car c'était une véritable banqueroute, pronostic obscur de celle de 1758, qui devait peser si lourdement sur ce pays... La monnaie de carte fut abolie en 1717, et le numéraire circula seul avec sa valeur intrinsèque, et sans augmentation du quart. On tomba d'un extrême dans l'autre; en effet le numéraire étant frappé en France, le coût et les risques du transport devaient nécessairement en augmenter la valeur; cependant le mal était moins grand qu'en le fixant trop haut, car il aurait fini par prendre sa place dans l'échelle comme une marchandise, ce qu'il doit être dans un bon système monétaire. L'usage exclusif de l'argent dura très peu de temps. Le commerce demanda le premier le rétablissement du papier-monnaie, plus facile à transporter que les espèces. On revint aux cartes avec les mêmes multiples et les mêmes divisions. Les cartes portaient l'empreinte des armes de France et de Navarre, et étaient signées par le gouverneur, l'intendant et le contrôleur; il y en avait de 1, 3, 6, 12 et 24 livres; de 7, 10 et 15 sous, et même de 6 deniers; leur valeur entière n'excédait pas un million, et lorsque cette somme, dit Raynal, ne suffisait pas pour les besoins publics, on y suppléait par des ordonnances signées du sous-intendant, première faute, et non limitées pour le nombre, abus encore criant. Les moindres étaient de 20 sous, et les plus considérables de 100 livres. Tous ces différents papiers circulaient dans la colonie; ils y remplissaient les fonctions de l'argent jusqu'au mois d'octobre. C'était la saison la plus reculée où les vaisseaux dussent partir du Canada. On convertissait ces papiers en lettres de change, qui devaient être acquittées en France par le gouvernement. Mais la quantité s'en était tellement accrue, qu'en 1754, le trésor du prince n'y pouvait suffire, et qu'il fallut en éloigner le paiement. (GARNEAU, tome II, p. 160 et 199.)

L'IMPRIMERIE

L'imprimerie avait été introduite dans le Massachusetts dès 1638.

Le gouverneur La Jonquière († 1752) voulait introduire une imprimerie au Canada parce que les écrivains coûtaient trop. « Chose inouïe, s'écrie Garneau, l'imprimerie ne fut introduite dans la colonie qu'en 1764, cent cinquante-six ans après la fondation de Québec. »

C'est sous l'administration de Murray¹, second gouverneur anglais, que fut introduite la première presse et commencée la publication du premier journal qu'on ait vu au Canada. La *Gazette de Québec*, soutenue par cent cinquante abonnés, parut pour la première fois, mi-partie en français et en anglais, le 21 juin 1764. (GARNEAU, t. II, p. 406.)

1. Murray remplaça, à la fin de l'année 1763, sir Jeffrey Amherst, le premier gouverneur général anglais.

INSTITUT GÉOGRAPHIQUE DE PARIS

CH. DELAGRAVE

ÉDITEUR DE LA REVUE DE GÉOGRAPHIE

15, RUE SOUFFLOT, 15

REVUE
DE
GÉOGRAPHIE

DIRIGÉE PAR

M. LUDOVIC DRAPEYRON

Professeur d'histoire et de géographie au lycée Charlemagne,

Agrégé de l'Université, Docteur ès lettres,

Membre de la Société de Géographie, Secrétaire général de la Société de Topographie de France,

Ancien élève de l'École normale supérieure.

La Revue de Géographie, fondée en 1877, paraît tous les mois par fascicules de cinq feuilles grand in-8° raisin, format de nos grandes Revues littéraires, et forme, à la fin de l'année, deux forts volumes d'environ 500 pages chacun, imprimés sur beau papier et en caractères neufs, avec cartes et gravures.

Le prix de l'abonnement est de 25 francs par an pour Paris, de 28 francs pour les départements et les pays faisant partie de l'Union générale des Postes; — pour les autres pays, les frais de poste en sus.

La Revue de Géographie forme aujourd'hui trente-cinq volumes.

PRIX DE LA COLLECTION, AVEC LA TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES : 437 FR. 50

Pour la rédaction, s'adresser à M. L. DRAPEYRON, 55, rue Claude-Bernard, Paris.